

**ARRÊTÉ**  
**CONCESSION DE TERRAIN**  
**DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**  
**N°113 ANC DU PLAN DE CONCESSION**  
**CONCESSION N° 2024/01**

L'Adjointe au Maire,

Vu la demande présentée par Mme Bérengère LAURENT domiciliée à EPERNAY (Marne) 9 Quai de la Villa, et tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de M. José LAURENT,

**ARRETE**

**Article 1er :** Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 30 années à compter du 11/07/2024.

**Article 2 :** Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

**Article 3 :** La concession est accordée moyennant la somme de cent quarante euros qui sera versée au Trésor Public.

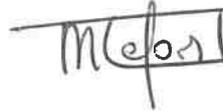
**Article 4 :** Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésor Public.

**Article 5 :** Ampliation sera adressée :

- au comptable du Trésor Public
- aux archives municipales
- à l'intéressée.

Fait en Mairie, le 11 juillet 2024

L'Adjointe au Maire

  
  
Maryline LAFOREST



## DEMANDE DE CONCESSION

Je soussignée LAURENT Béronère  
demeurant à 9 Quai de la Villa 51200 EPERNAV

Déclare faire à la demande d'une concession dans le cimetière de DIZY

- au 2 m<sup>2</sup> de terrain pour une durée de 3 années – concession n° 113 allée ANC
- d'une case du colombarium pour une durée de \_\_\_\_\_ années à prendre dans l'espace cinéraire – n° de la case et niveau
- d'une cave-urne pour une durée de \_\_\_\_\_ années à prendre dans l'espace cinéraire - cave-urne n° \_\_\_\_\_

Cette concession sera :

- Individuelle
- Collective
- Familiale

Et destinée à la sépulture de :

M. LAURENT JOË

Cette concession est demandée à titre de :

- Concession nouvelle
- Renouvellement de la concession accordée à M \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
expirant le \_\_\_\_\_

Je m'engage à verser entre les mains de qui de droit, la somme totale de 140 € correspondant aux prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par décision du Conseil Municipal.

Fait à DIZY, le 11 juillet 2024  
(Signature du demandeur)

*Laurent*